



# Coronavirus: Succès et erreurs dans l'acquisition de biens médicaux par l'armée

**Berne, 11.02.2021 - En mars 2020, le Conseil fédéral a confié à la Pharmacie de l'armée une tâche supplémentaire, à savoir l'acquisition et le stockage de produits de protection médicale pour le système de santé. Le volume des acquisitions a été multiplié par 150 en quelques jours. Dans l'ensemble, le mandat a été rempli. Il s'agit maintenant de tirer les leçons et de développer la Pharmacie de l'armée dans le sens d'une organisation d'intervention. Dans un souci de transparence, les documents pertinents seront publiés sur Internet à partir d'aujourd'hui.**

La Pharmacie de l'armée est l'unique unité organisationnelle de la Confédération à détenir une licence pour le commerce de gros de médicaments et les certifications nécessaires pour l'acquisition de biens médicaux. C'est pourquoi cette organisation, qui jusqu'alors travaillait exclusivement pour l'armée et l'administration fédérale, a été chargée par le Conseil fédéral le 20 mars 2020 d'une tâche nouvelle et supplémentaire dans le cadre de la lutte contre la pandémie : assurer l'acquisition subsidiaire, le stockage et la distribution de biens médicaux conformément aux prescriptions de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour l'ensemble du système de santé suisse.

## Des biens achetés en quantité suffisante dans un marché extrêmement difficile

Dans l'ensemble, la Pharmacie de l'armée a rempli sa mission. À aucun moment, il n'y a eu de lacunes d'approvisionnement dont le système de santé aurait souffert. L'armée a contribué de manière significative à la protection de vies humaines. La Pharmacie de l'armée a réussi à se procurer des produits tels que des masques, des désinfectants et du

matériel respiratoire en quantité et en qualité suffisantes sur un marché mondial où l'offre était extrêmement rare à l'époque. Depuis quelques semaines, la Pharmacie de l'armée est également responsable de la logistique des vaccinations au niveau fédéral, c'est-à-dire de la réception, du stockage et de la distribution des vaccins à tous les cantons et à la Principauté de Liechtenstein.

Compte tenu des quantités à acquérir, de la situation sur le marché mondial ainsi que de la nouveauté et de la complexité de la tâche, il était inévitable que des erreurs soient commises dans le cadre de l'acquisition de biens médicaux. Au début de la pandémie de COVID-19, les ressources, les moyens informatiques et le savoir-faire de la Pharmacie de l'armée n'étaient pas adaptés à une telle tâche. Ces erreurs sont désormais systématiquement analysées et les leçons en sont tirées. Dès aujourd'hui et dans un souci de transparence, l'armée met également à la disposition du public sur le web divers documents pertinents relatifs à l'acquisition des biens médicaux.

## Clarification du rôle futur

D'un jour à l'autre, le volume des acquisitions est passé de 16 millions de francs à un chiffre 150 fois plus élevé. Il s'agissait également de nouveaux biens qui n'avaient jamais été demandés auparavant, de nouvelles voies logistiques et de nouvelles exigences en matière de manutention et de stockage. Des travaux sont actuellement en cours pour clarifier le rôle futur de la Pharmacie de l'armée et ses interfaces avec l'Office fédéral de la santé publique, l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays et armasuisse.

---

### Adresse pour l'envoi de questions

Daniel Reist  
Porte-parole de l'armée  
+41 58 464 48 08

---

## Liens

[Documents relatifs à l'acquisition de biens médicaux](#)

## Auteur

Groupement de la Défense  
<http://www.vtg.admin.ch>

Secrétariat général du DDPS

<https://www.vbs.admin.ch/>

Office fédéral de la santé publique

<http://www.bag.admin.ch>

<https://www.admin.ch/content/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-82300.html>